N° AS449 ART. 17

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

AMENDEMENT

N º AS449

présenté par Mme Bregeon, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 17
À l'alinéa 2, après le mot :
« ou »,
insérer les mots :
« par un fournisseur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.